

**Décision n°DEC2024-04**

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE A LA CREATION D'ACTIVITE  
A L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE VELLEINE MAIXENT (Maix'entreprise »)**

**Vu** la délibération n°2021/09/01B du Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, en date du 28 septembre 2021, visée par le contrôle de légalité le 7 octobre 2021, relative à la mise en œuvre d'une aide intercommunale directe à la création / reprise d'activité :

- approuvant le règlement d'intervention associé ;
- donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'instruction des dossiers de demandes d'aide, l'attribution et le virement des crédits nécessaires.

**Vu** les délibérations n°2022/08/02 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, en date du 30 août 2022, et n°2022.1344.CP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 12 septembre 2022, approuvant la nouvelle convention à intervenir entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises.

**Vu** la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises, signée le 16 décembre 2022 ;

**Vu** les délibérations n°2023.1212.SP de la Commission permanente du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 3 juillet 2023 et n°2023/07/08 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest en date du 11 juillet 2023, approuvant la prolongation de la convention SRDEII et aides aux entreprises par avenant ;

**Vu** l'avenant n°01 à la convention SRDEII et aides aux entreprises, signé entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest le 15 septembre 2023 ;

**Vu** la demande d'aide présentée le 25/01/2024 par l'entreprise individuelle VELLEINE Maixent – nom commercial « Maix'entreprise » (Plomberie – Chauffage – Ramonage), dont le siège est situé 7, Pradeix – 23 400 SAINT-DIZIER-MASBARAUD, et enregistrée sous le **numéro 2024 – C - 01**;

**Vu** le règlement d'intervention de l'aide intercommunale à la création / reprise d'activité, accepté, daté et signé du bénéficiaire le 03/01/2024, et remis dans son dossier de demande d'aide ;

**Vu** le besoin de financement d'un montant total de 11 500 € ;

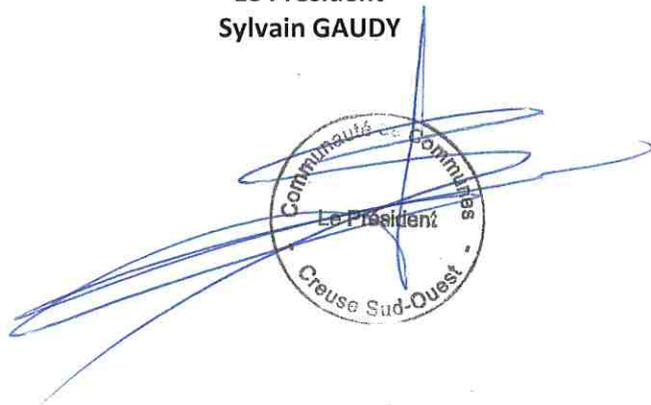
**Vu** l'accusé de réception de dossier complet délivré à l'entrepreneur en date du 25/01/2024 ;

Monsieur le Président,

- Décide d'attribuer une aide à la création d'activité à **l'entreprise individuelle VELLEINE Maixent (23 400 SAINT-DIZIER-MASBARAUD)**, sous forme de subvention d'un montant de **3 450,00 €**, représentant 30 % du besoin de financement total, selon les dispositions du règlement d'aide intercommunal.

Fait à Masbaraud-Mérignat, le 02/02/2024

**Le Président  
Sylvain GAUDY**



The image shows a circular stamp with the text "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.